



Ordre National des Médecins Conseil Départemental de la Vienne



Nello LEVY (1921-1992)
Les mouettes
Acrylique sur toile - 1982

Dans ce numéro :

Résultats des élections	4
Synthèse de quelques débats de l'AG du CNOM	5
« Et ça, j'ai le droit de le dire ? »	8
L'accueil des jeunes médecins	9
Procédure de contrôle de l'insuffisance professionnelle	11

La chronique du Dr François ARNAULT

En 2015 ont pris fin mes dix années de présidence du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Vienne. Dix années passionnantes au cours desquelles vous m'avez fait confiance pour assumer cette mission et je vous en remercie très sincèrement .

Notre Ordre professionnel, au service des médecins, dans l'intérêt des patients, a trouvé un nouvel élan avec la Présidence nationale de Patrick BOUET. La grande Consultation Nationale et le Livre Blanc en sont l'illustration. Notre profession, aux prises avec de grandes difficultés, reste solidaire et plus de 89 % des 35 000 médecins qui ont répondu à cette enquête se disent fiers d'être médecins. Je vous invite tous à parcourir ce document dans lequel chacun de vous se reconnaîtra quel que soit son mode d'exercice.

Elu conseiller national, je participe, en vous représentant, aux travaux du CNOM. Je m'y investis pleinement.

Après deux années comme secrétaire général, Franck DUCLOS a pris la suite à la présidence du conseil départemental. Il connaît très bien l'Ordre et le rôle essentiel du conseil départemental. Il a toutes les qualités, rigueur, sens de l'intérêt général, et n'oublie pas la dimension confraternelle et d'entraide dévolue au conseil départemental. Je le remercie très sincèrement d'avoir accepté cette charge, passionnante mais très difficile au quotidien et lui souhaite pleine réussite.

Je souhaite également remercier tous les conseillers départementaux actuels et anciens qui m'ont soutenu dans une ambiance sérieuse et de grande amitié. Je pense plus particulièrement à Jean-Marie Montier et à ses trente années de dévouement pour l'Ordre . Enfin merci au personnel administratif, véritable partenaire au quotidien du président, pour leur loyauté et je veux souligner leur grandes qualités professionnelles.

Avec mon amitié fidèle et reconnaissante .

Dr François ARNAULT
Conseiller National

Dans ce numéro :

Résultat des élections	4
Synthèse de quelques débats de l'AG du CNOM	5
L'ASSPC	7
Obligation vaccinale	7
« Et ça, j'ai le droit de le dire ? »	8
L'accueil des jeunes médecins	9
Procédure de l'insuffisance professionnelle	11
La maison des familles	13
Dépistage du cancer colorectal	14
Le réseau TCA	15
Le réseau de périnatalité Nord-Vienne	16
Tenue du tableau	17

L'Éditorial du Dr Franck DUCLOS

Ma chère consœur, mon cher confrère,

Le mois de mai de l'année écoulée a vu le renouvellement par moitié des membres de notre Conseil Départemental, avec l'élection d'un nouveau bureau. Le terme nouveau n'est pas usurpé puisque parmi ses sept membres, quatre ne faisaient pas partie du bureau du Conseil auparavant : ce sont Louis BAILLERGEAU au poste de secrétaire général, Guillaume LEVARD au poste de trésorier, ainsi que Anne-Marie KEUK et Patrice DESVIGNE en temps que vice-présidents. Deux autres vice-présidents complètent ce bureau et prolongent leur activité au sein du Conseil par un mandat supplémentaire : ce sont Bernard CHAMPIN et Jean-Marc LARDEUR. Pour ma part le Conseil m'a élu président, succédant ainsi à François ARNAULT, après avoir été son secrétaire général.

C'est bien volontiers que je rends hommage au travail considérable qui a été effectué par François ARNAULT au cours de ses trois mandats de présidence. Il serait fastidieux de faire la liste de ce qui a été réalisé sous son autorité, il suffit de se remémorer les évolutions subies par notre profession ces dix dernières années pour évaluer ce à quoi il a dû faire face au niveau départemental. François ARNAULT a su créer une dynamique collégiale au sein de notre assemblée et encourager chacun à mettre ses compétences au service de notre Déontologie. Après avoir tant œuvré pour notre département, François ARNAULT a décidé de ne pas se représenter pour un nouveau mandat local afin de se consacrer pleinement à ses fonctions ordinales nationales. Le Conseil Départemental l'a toutefois élu Président d'Honneur en reconnaissance de ce qu'il avait accompli, et de ses compétences.

Les tâches qui incombent au Conseil Départemental restent vastes : notre société évolue, les médecins aussi, et leurs vœux concernant leurs modalités d'exercice sont souvent bien différents de ceux qui ont été formulés par les générations précédentes. Vous le savez, notre profession subit un déclin démographique auquel les médecins, mais surtout la société dans son ensemble doivent faire face. Une campagne de valorisation de notre métier a été effectuée à l'initiative de l'Ordre. Si elle peut susciter des vocations et entretenir la respectabilité à laquelle tout médecin peut légitimement attendre, de part son engagement personnel au service de la santé des autres, elle vise également à redonner du baume au cœur de professionnels qui souffrent comme en témoignent toutes les enquêtes réalisées dans ce sens, et en particulier la grande consultation nationale à laquelle 35 000 d'entre nous ont répondu. L'Ordre doit rester vigilant, et si des adaptations de nos règles d'exercice sont parfois nécessaires afin de faire face à des évolutions inéluctables de notre société, nous devons préserver tout ce qui fait la noblesse de l'exercice de la médecine, tant dans l'intérêt des médecins que dans celui des patients.

Dr Franck DUCLOS
Président

RESULTATS DES ELECTIONS DU DIMANCHE 17 MAI 2015

	CANDIDATS	VOIX
Dr	DUCLOS FRANCK	301
Dr	BIRAULT FRANCOIS	291
Dr	DELANNOY PHILIPPE	271
Dr	BERRARD CLAUDE	244
Dr	LEVARD GUILLAUME	244
Dr	AUBRY PHILIPPE	239
Dr	BOUCHAND PHILIPPE	228
Dr	LEVY-CHAVAGNAT DIANE	226
Dr	RICART SYLVIE	219
Dr	PASTRE AGNES	217
Dr	MONTIER JEAN-MARIE	196
Dr	FROUIN ERIC	193
Dr	CAUNES NICOLE	188
Dr	DEROUET PHILIPPE	172
Dr	DIEULANGARD HENRI	170
Dr	KAMGA JOSSELIN	154
Dr	MOINE MICHEL	138



Nombre d'inscrits :	1838
Nombre de votants	521
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	4
Suffrages exprimés	501
% de votants	28,35 %

Les membres du Conseil

Membres Titulaires :

Dr Philippe AUBRY
 Dr Louis BAILLERGEAU
 Dr Claude BERRARD
 Dr François BIRAULT
 Dr Philippe BOUCHAND
 Dr Bernard CHAMPIN
 Dr Patrick COUVE DE MURVILLE
 Dr Philippe DELANNOY
 Dr Patrice DESVIGNE

Dr Franck DUCLOS
 Dr Anne-Marie KEUK
 Dr Jean-Marc LARDEUR
 Dr Guillaume LEVARD
 Dr Diane LEVY-CHAVAGNAT
 Dr Vincent LHOMME
 Dr Arielle NEAU
 Dr Sylvie RICART
 Dr Eric SURY

Membres Suppléants :

Dr Nicole CAUNES
 Dr Philippe DEROUET
 Dr Henri DIEULANGARD
 Dr Eric FROUIN
 Dr Marie-Bénédicte GIRARD
 Dr Josselin KAMGA
 Dr Michel MOINE
 Dr Jean-Marie MONTIER
 Dr Agnès PASTRE
 Dr Marie-France TISSERAUD-TARTARIN

Les membres du Bureau

Président :	Dr Franck DUCLOS
Vice-présidents :	Dr Bernard CHAMPIN Dr Patrice DESVIGNE Dr Jean-Marc LARDEUR Dr Anne-Marie KEUK
Secrétaire Général :	Dr Louis BAILLERGEAU
Trésorier :	Dr Guillaume LEVARD

Président d'Honneur : Dr François ARNAULT

Synthèse de quelques débats de l'assemblée générale du CNOM des 05 et 06/02/2016

Je vous transmets ci-dessous les conclusions des quelques conférences qui se sont tenues durant l'Assemblée Générale des 5 et 6 février 2016. Ces débats restent ouverts à toute suggestion et critique permettant une évolution opportune de notre code de déontologie.

1- [La santé dans la société de l'information et de la communication](#) (Dr J. Lucas)

Le CNOM travaille depuis plusieurs années à l'e-santé et demande aux autorités qu'une régulation par la co-construction avec le travail conjoint des médecins, des professionnels de santé, du monde du numérique, des industriels et de la puissance publique, soit établie. Il est impératif que le numérique soit intégré dans l'organisation des soins sur le territoire.

2- [La permanence des soins en 2015 : résultats de l'enquête annuelle](#) (Dr J.M. Beral)

La PDS est fragile même si les missions restent assurées. Cependant, on note que le volontariat n'a pas baissé en 2015. Il existe certaines expérimentations originales et quelques décisions attendues depuis longtemps (certificats de décès, numéro d'appel national), malgré tout la régulation stagne et l'information du public est insuffisante.

L'Ordre des médecins veut continuer à travailler avec les pouvoirs publics et espère que la régionalisation sera l'occasion de renforcer le partenariat avec les ARS.

Sans rechercher un modèle-type, le CNOM prône un dispositif intégré de PDS :

- ◇ Des horaires adaptés aux besoins des usagers et à la ressource ;
- ◇ Des incitations au volontariat (amélioration des organisations et de l'attractivité) ;
- ◇ Une régulation médicale libérale en amont la plus large possible, y compris en nuit profonde ;
- ◇ Une effectif comprenant un effecteur fixe, des solutions de transport et le renfort de médecins mobiles ;
- ◇ Une organisation de la nuit profonde prenant en compte les souhaits des médecins ;
- ◇ Une solution au problème des actes médico-administratifs ;
- ◇ Une meilleure complémentarité avec les SAU.

En tout état de cause, l'accès à la PDS devrait être plus visible, plus facilement compréhensible et plus aisément accessible en tout point du territoire.

3- [Médecin confronté à la situation d'un patient majeur en voie de radicalisation ou radicalisé](#) (Dr J.M. Faroudja)

Le médecin est tenu au respect du secret professionnel par la Loi et le code de déontologie médicale. Cependant devant certaines situations de radicalisation avérées de nature à faire craindre un comportement dangereux de la part du patient, les médecins se trouvent face à un cas de conscience où ils peuvent légitimement estimer ne pas devoir garder pour eux ce qui leur a été confié ou remarqué. Dans ces situations, qui relèvent du cas par cas, les médecins sont invités à se tourner vers les conseils départementaux pour solliciter avis et conseils. Le conseil départemental étant de son côté invité, s'il a lui-même des interrogations sur la conduite à tenir, à se rapprocher de la section Ethique et Déontologie du Conseil national.

Synthèse de quelques débats de l'assemblée générale du CNOM des 05 et 06/02/2016 (suite)

- * Préserver le principe du secret
 - * Ne pas créer de nouvelles dérogations légales au secret, cela ne ferait qu'alourdir l'article 4 qui est suffisant
 - * Agir en conscience et en répondre devant les juridictions éventuellement saisies
- ⇒ Pénales
226-13 et 14 sur le secret et dérogations ;
Omission de porter secours 223-6 ;
Acte nécessaire à la sauvegarde 122-7...(état de nécessité).
- ⇒ Disciplinares
L'article 4 (R.4127-4), L.1110-4... ;
Les dérogations légales (le médecin doit...) ;
Les permissions de la loi (le médecin peut...) ;
Responsabilité individuelle.

4- Le signalement (Dr I. Kan-Bensaude)

Je vous rapporte le résumé de Mme le Dr KAN-BENSAUDE :

« L'article 226-13 n'est pas applicable dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret. En outre, il n'est pas applicable :

1° A celui qui informe les autorités judiciaires, médicales ou administratives de privations ou de sévices, y compris lorsqu'il s'agit d'atteintes ou mutilations sexuelles, dont il a eu connaissance et qui ont été infligées à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique ;

2° **Au médecin ou à tout autre professionnel de santé** qui, avec l'accord de la victime, porte à la connaissance du procureur de la république ou de la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être, mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, les sévices ou privations qu'il a constatés, sur le plan physique ou psychique, dans l'exercice de sa profession et qui lui permettent de présumer que des violences physiques, sexuelles ou psychiques de toute nature ont été commises. Lorsque la victime est un mineur ou une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge ou de son incapacité physique ou psychique, son accord n'est pas nécessaire ;

3° Aux professionnels de la santé ou de l'action sociale qui informent le Préfet et, à Paris, le préfet de police du caractère dangereux pour elles-mêmes ou pour autrui des personnes qui les consultent et dont ils savent qu'elles détiennent une arme ou qu'elles ont manifesté leur intention d'en acquérir une. Le signalement aux autorités compétentes effectué dans les conditions prévues au présent article ne peut engager la responsabilité **civile, pénale ou disciplinaire de son auteur, sauf s'il est établi qu'il n'a pas agi de bonne foi**».

Dr Louis BAILLERGEAU
Secrétaire Général

Association pour la Santé des Soignants Poitou-Charentes (ASSPC)

Devenue opérationnelle depuis plusieurs mois, l'Association se propose d'apporter une aide (par l'intermédiaire d'un confrère formé) aux médecins en difficulté ou en souffrance, quel que soit leur mode d'exercice (libéraux, salariés, retraités et étudiants en fin de cursus universitaire), en mettant à leur disposition une veille téléphonique, via le numéro de téléphone indigo **0820 860 016**. Cette écoute est destinée à trouver, avec l'appelant, le moyen de l'aider dans ses démarches, en respectant une totale confidentialité, et éventuellement, un total anonymat, s'il le souhaite.

Former les confrères qui seront appelés à devenir soignants de soignants est une nécessité, car il est essentiel que chaque médecin souhaitant s'investir dans cette démarche puisse en maîtriser sa spécificité.

Numéro d'appel téléphonique indigo [0820 860 016](tel:0820860016)

Courriel : association-soignants-pc@crom.medecin.fr

Lien internet : <http://associationsantedessoignantspc.jimdo.com>

Le président
Dr Patrice DESVIGNE

EN BREF - EN BREF

OBLIGATION VACCINALE

Il existe actuellement trois vaccinations obligatoires : diphtérie, tétanos, poliomyélite qui couvrent une faible partie des risques infectieux. Les autres vaccins sont recommandés et pourtant ils protègent des maladies à prévalence élevées : hépatites B, méningocoque, papillomavirus oncogène, pneumocoque.

L'actualité récente a rappelé également que des maladies devenues rares, comme la rougeole, voire en voie de disparition, comme la diphtérie ou le tétanos, peuvent encore survenir, entraînant de graves séquelles, sinon des décès, lorsque la couverture vaccinale est insuffisante.

Dans ces conditions, l'Académie nationale de médecine et le Conseil National de l'Ordre des Médecins recommandent de ne pas remettre en cause le principe de l'obligation vaccinale, et de veiller à faire respecter des règles d'exigibilité à même d'assurer une réelle protection de la population.

L'Ordre des Médecins et l'Académie de Médecine vont donc demander que le travail soit fait en fonction de données épidémiologique et scientifique et en prenant en considération les caractères de lieux, d'âge et de contexte social. La liste de vaccins exigibles sera revue périodiquement.

L'ensemble des données vaccinales établi donnera lieu à une information large du public et des professionnels de santé, dans une concertation organisée entre les responsables politiques et les différents acteurs.



« ET CA, J'AI LE DROIT DE LE DIRE ? »

Quelle est la liberté d'expression du médecin ?

⇒ Rappel des faits traité à la Chambre Disciplinaire de Paris en mai 2015 :

En 2011, le Dr G., patron du SAMU-URGENCES de France veut faire une enquête « interne » pour réviser les conventions SAMU et SOS MEDECINS.

Une question fait polémique : « **Rencontrez-vous des difficultés pour garantir une réponse dans tous les cas, y compris avec les patients défavorisés ?** »

Résultat : **près de la moitié des SAMU répondent POSITIVEMENT.**

La Presse rapporta des propos « qui seraient » ceux du Dr G. expliquant qu'il y aurait eu « par SOS MEDECINS, une sélection des patients les plus favorisés... ».

Plainte ensuite de divers médecins généralistes devant la Chambre Disciplinaire de l'Ordre des Médecins contre le Dr G. : **la Chambre Disciplinaire conclut à un AVERTISSEMENT.** Le Dr G. fait appel à la Chambre Disciplinaire Nationale du Conseil de l'Ordre

⇒ En toute circonstances, le médecin doit veiller au respect de la considération de sa profession – Code de la Santé Publique (art. R-4127-31) :

« Tout médecin doit s'abstenir, même en dehors de l'exercice de sa profession, de tout acte de nature à déconsidérer celle-ci ».

En clair, le médecin ne peut porter atteinte à la confiance nécessaire entre le Corps Médical et les patients.

Donc, **LA LIBERTE DE PAROLE DU MEDECIN SE VOIT LIMITEE.**

Pour le Conseil d'Etat, un médecin critiquant vertement la CPAM peut constituer un manquement porté à la considération de l'ensemble du corps médical justifiant l'ouverture de poursuites disciplinaires (octobre 2014). En effet, pour maintenir la considération, les médecins doivent « entretenir des rapports de bonne confraternité » (art. R4127-56 du CSP).

⇒ Mais ce principe est-il conciliable avec la la liberté d'expression ?

Dans le cas précis, le Dr G. avait une double casquette : Il était Directeur d'une organisation professionnelle et médecin.

Peut-on vraiment distinguer l'une de l'autre ?

Ici le caractère public de la déclaration explique cette condamnation pour le Dr G.

⇒ La sanction est confirmée par le Conseil National de l'Ordre des Médecins

La Chambre Disciplinaire Nationale de l'Ordre des Médecins confirme la décision de première instance, soit **L'AVERTISSEMENT.**

Pour la Chambre, le fait d'avoir émis l'hypothèse d'une « sélection » par les médecins de SOS MEDECINS des patients « les plus favorisés » (propos soit repris par la Presse et contestés par le Dr G.) soit constitutif d'un **MANQUEMENT GRAVE A L'OBLIGATION DE CONFRATERNITE**, et ceci même s'il n'y avait aucun médecin particulier cité.

Dr Diane LEVY-CHAVAGNAT
Conseillère Ordinale

L'accueil des jeunes médecins

L'Ordre des médecins, organisme professionnel méconnu et parfois décrié, a depuis sa création un indispensable rôle administratif et juridictionnel de défense et de régulation de la profession de médecin.

Au travers de l'évolution rapide de notre société, de notre démographie, il a pour mission, au service de chaque consœur et de chaque confrère de faire vivre et évoluer la déontologie et l'éthique de notre profession.

C'est pour cette raison que l'Ordre a placé dans ses priorités les modalités et l'accueil des jeunes médecins pour l'événement ultime de leur formation, l'inscription au tableau.

L'Ordre a placé dans ses priorités les modalités et l'accueil des jeunes médecins

Ainsi, en 2014, dans le département de la Vienne, 114 jeunes médecins ont connu cet instant mémorable, ouverture sur la vie professionnelle. Dans le même esprit l'Ordre est également chargé de la délivrance des licences de remplacement des internes, 94 d'entre eux l'ayant obtenu en 2014. Afin de mieux gérer encore cette intégration des jeunes au sein de la grande famille médicale et de tenter

de leur fournir les clés essentielles pour démarrer avec sérénité ce futur métier auquel ils ont déjà consacré une partie de leur jeunesse, une nouvelle commission de réception des jeunes médecins a été créée au sein du conseil après les élections du 17 mai 2015.

Cette commission, composée de huit conseillers ordinaires, a rédigé un protocole permettant un travail en binôme et organisant la réception des jeunes médecins par groupe d'échanges de 8 à 10 postulants. Au cours de ces échanges est évoquée leur vision de l'ordre, souvent floue mais évocatrice de coercition, afin de bien leur faire découvrir que la plainte du patient vis-à-vis du médecin est souvent liée à leur méconnaissance

des règles de la déontologie, en particulier dans la délicate rédaction des certificats médicaux. La faute déontologique et sa différenciation avec la faute professionnelle leur est expliquée ainsi que les moyens de l'éviter en insistant sur les pratiques de bonne conduite, une connaissance minimum du code de déontologie, en particulier dans les rapports avec les patients mais aussi les confrères.

L'Ordre départemental, c'est aussi l'entraide et une collaboration étroite avec une association régionale : l'Association pour la Santé des Soignants (ASSPC), une notion qui est peut-être loin des préoccupations du jeune médecin prêt à s'installer, mais qui fait malheureusement partie aussi du paysage médical d'aujourd'hui avec son lot d'épuisements et de souffrance.

La remise d'une clé USB à chaque nouvel arrivant, contenant l'essentiel des notions de déontologie indispensable à tout jeune médecin, sera à la fois un clin d'œil de bienvenue, mais aussi le moment d'assister sur le rôle administratif de Mesdames Liliane Arada et Anne Christelle Hyvernats, qui assurent la lourde tâche du contrôle des validations de diplômes, des qualifications, des autorisations de remplacement, d'exercices en lieux multiples et autres mentions dans les annuaires professionnels, mais aussi la gestion de tous les contrats professionnels en lien avec l'activité des médecins libéraux et salariés.

L'Ordre, c'est enfin le lieu d'accueil des médecins déjà installés et changeant de département, ou reprenant une activité médicale après plusieurs années sans exercer, mais aussi, de tous les médecins étrangers désireux de s'installer en France, un conseiller ayant été particulièrement formé pour apprécier la maîtrise suffisante de la langue française pour permettre l'exercice de la médecine, conformément aux directives du Conseil national.

Au travers de toutes ses missions, le conseil de l'Ordre départemental de la Vienne et ses conseillers aspirent à une densification des échanges avec l'ensemble des confrères et confrères installés ou remplaçants et en particulier des jeunes médecins qui doivent sans hésiter investir et s'approprier cette vénérable institution dont ils sont l'avenir.

**Dr Anne-Marie KEUK,
Vice-présidente**

**Dr Henri DIEULANGARD,
Conseiller ordinal suppléant**



Simplification de la demande d'admission en EHPA, EHPAD ou USLD Information aux Médecins Libéraux

*L'ensemble des établissements sanitaires de la région Poitou-Charentes fait partie du programme **Via Trajectoire** pour les échanges entre services de court séjour et services de Soins de Suite, d'Hospitalisation à Domicile et d'Unité de Soins Palliatifs.*

Ce programme s'étend au secteur médico-social pour faciliter et sécuriser les demandes d'admission en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unité de Soins Longue Durée (USLD) et EHPA depuis un service de court séjour, de SSR ou depuis le domicile.

Ce site internet sécurisé permet de gérer électroniquement les demandes d'usagers à la recherche d'un EHPAD, USLD ou EHPA.

Le contenu du dossier est identique au dossier CERFA unique, généralisé depuis l'arrêté du 13 avril 2012 et le volet médical n'est accessible qu'aux médecins.

La connexion est sécurisée par la carte de professionnel de santé après création d'un compte utilisateur lors de la première connexion sur le site www.viatrajectoire.fr

Les médecins libéraux peuvent être rapidement sollicités par leurs patients ou leur entourage pour renseigner le volet médical du dossier informatisé.

L'outil permet une recherche facilitée des établissements, un envoi des demandes aux structures en temps réel et un suivi des réponses.

ViaTrajectoire est d'ores et déjà accessible en ligne aux médecins libéraux et au grand public sur le site www.viatrajectoire.fr

Procédure de contrôle de l'insuffisance professionnelle

Qu'est-ce qu'une insuffisance professionnelle?

L'insuffisance professionnelle peut être définie comme le manque de compétence pour l'exercice de sa profession.

En ce qui concerne les médecins, il peut s'agir d'une insuffisance professionnelle à l'inscription ou lors de l'exercice.

Circonstances conduisant à une procédure de contrôle de l'insuffisance professionnelle

L'attention du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins est souvent attirée sur les insuffisances d'un praticien par l'intermédiaire de lettres ou plaintes d'un patient ou d'un confrère, d'une information préoccupante dans le dossier ordinal au moment du transfert de département, ou par l'information d'une autorité compétente de l'Union Européenne, de l'Université, ou par l'indication d'une décision disciplinaire ou pénale, ou selon l'avis de l'Assurance Maladie, etc.

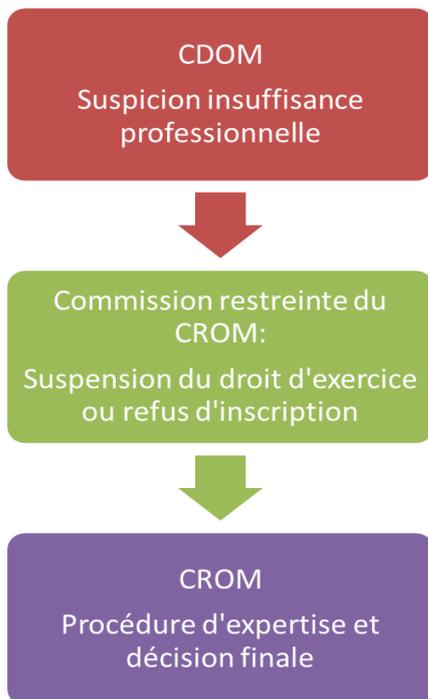
Procédure de contrôle de l'insuffisance professionnelle des médecins par l'Ordre

1. Dès qu'une insuffisance professionnelle est soupçonnée, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins se réunit et peut, après délibération, décider de saisir le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins.
2. Le Conseil Régional se réunit alors en formation restreinte composée de 5 membres, dont un dans la spécialité du médecin concerné, pour statuer sur :
 - ◇ une suspension du droit d'exercer
 - ◇ un refus d'inscription prononcé par le Conseil Départemental
3. Par la suite, le Conseil Régional se prononce:
 - ◇ Au moment de l'inscription, il met en place une procédure d'expertise pour étudier l'éventualité d'une insuffisance professionnelle.
 - ◇ Pendant l'exercice du médecin inscrit, il met en place une procédure d'expertise qui peut prononcer:
 - * une décision d'inutilité de suspension
 - * une suspension du droit d'exercer en indiquant la durée (qui peut être totale ou partielle) avec obligation ou non d'une formation du praticien
4. Lors de la reprise du médecin suite à sa suspension:
 - ◇ Le praticien doit saisir la formation restreinte et apporter la preuve au Conseil Régional de ce qu'il a satisfait (ou pense avoir satisfait) aux obligations qui lui étaient demandées.
 - ◇ peut décider d'une prolongation.

5. La formation restreinte du Conseil Régional se réunit et délibère:

- ◇ Soit le praticien est apte et peut reprendre son exercice.
- ◇ Soit le praticien ne satisfait pas aux obligations, auquel cas la formation restreinte peut décider d'une prolongation.

Avant que toute cette procédure soit mise en place, nous essayons au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Vienne de rester l'interlocuteur privilégié du praticien mis en cause et tentons de résoudre les problèmes, dans la mesure du possible, avant de prendre une décision définitive.



Dans tous les cas, toute décision est susceptible de recours devant le Conseil National et, le cas échéant, devant le Conseil d'Etat.

Dr Louis BAILLERGEAU
Secrétaire Général

L'AFEM apporte un soutien moral et une aide financière sous-différentes formes telles que : Bourses d'études, Aides de rentrée ou de vacances, Secours d'urgence.

L'AFEM a ainsi distribué plus de 1100 bourses d'études en plus de 20 ans et aidé de nombreuses familles à surmonter des difficultés par un contact personnalisé et un échange permanent avec ces familles.

L'AFEM est gérée bénévolement. Elle recueille ses fonds auprès de donateurs : médecins, organismes et entreprises liées à la profession médicale (Académie de Médecine, Conseils de l'Ordre, Mutuelles et certains Laboratoires). Elle ne reçoit aucune aide de l'Etat ou de collectivités locales



POUR FAIRE UN DON :

en ligne sécurisé avec Paypal ou carte bancaire, par chèque, formulaire à imprimer sur le site http://www.afem.net/faire_don.php

L'Aide aux Familles et Entraide Médicale (A.F.E.M.) - 168, rue de Grenelle—75007 Paris

Tél. 01.45.51.55.90 - Fax 01.45.51.54.78 - E-mail : info@afem.net - Site : www.afem.net



2 rue de la Milétrie
cs 90 577 - 86 021 - Poitiers CEDEX
www.maisondesfamilles-poitiers.fr

A Poitiers, sur le site même du CHU, une maison pour rapprocher familles et hospitalisés

Depuis 1997, notre maison, inscrite dans la démarche d'accueil à l'hôpital, permet à ceux qui habitent loin de Poitiers de rester auprès de leur enfant, conjoint ou ami hospitalisé au CHU de Poitiers, établissement régional de recours.

Une solution d'hébergement proposée aux familles d'enfants et adultes hospitalisés

Notre maison dispose de 29 chambres et studios équipés et accessibles 7j/7. Une participation financière modique et dégressive selon la durée du séjour est demandée aux familles.

Une écoute et un accompagnement sont apportés par les maîtresses de maison et les bénévoles de l'association.

Tout est prévu pour renforcer le lien avec les services de soins, offrir réconfort et détente et ainsi permettre de mieux vivre des moments difficiles et éprouvants.

Une Maison accessible à tous car soutenue par la solidarité

Les dons de particuliers et la générosité d'entreprises, d'associations et de collectivités locales permettent d'assurer l'équilibre financier de la Maison des familles et de limiter la participation financière des accompagnants.

Une réelle solution pour les familles et parents

...

Chaque année, plus de 1 300 familles y séjournent, dont plus d'un tiers pour une durée supérieure à un mois. Près des trois quarts viennent du Poitou-Charentes.

... ainsi que pour les services médicaux

Tous les services de soins à dimension régionale au CHU de Poitiers sont concernés au quotidien par la demande des familles de pouvoir rester proches de leur enfant, conjoint ou ami.

Une volonté affichée :

L'argent ne doit pas être un obstacle à l'accompagnement d'un enfant ou conjoint hospitalisé.

Par vos dons, aidez l'association « La Maison des familles » à poursuivre son action.

Parce que chacun peut être concerné un jour, la solidarité de tous est nécessaire.
Pour nous permettre de fonctionner au quotidien ainsi que d'aménager notre nouvelle maison, nous avons besoin de votre soutien et de votre générosité.



La nouvelle maison des familles ouverte en septembre 2014

Chaque année, 1 300 familles sont hébergées sans limite de temps et sans que l'argent soit un obstacle à cet accompagnement.

Par vos dons, aidez l'association « La Maison des familles » à poursuivre son action.

L'association gestionnaire est reconnue d'intérêt général

Déduction fiscale de 66% de votre don (*)

(*) dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi, après réduction d'impôts, un don de 50 € ne reviendra qu'à 17 €.

La Maison des familles - 2 rue de la Milétrie - cs 90 577 - 86 021 - Poitiers cedex
Tel : 05 49 44 45 00 - courriel : maisondesfamilles@chu-poitiers.fr - www.maisondesfamilles-poitiers.fr

Dépistage du Cancer colorectal

Le test de dépistage proposé jusqu'ici dans le cadre du programme national de dépistage organisé du cancer colorectal est remplacé en 2015 par un test immunologique.

L'objectif est de favoriser la détection précoce de lésions cancéreuses et précancéreuses et d'offrir de meilleures chances de guérison ou d'éviter un cancer.

Plus simple : le test immunologique est plus pratique d'utilisation car il ne nécessite plus qu'un **seul prélèvement** de selles contre six précédemment. La technique de prélèvement est plus fiable et plus ergonomique. Elle limite la manipulation des selles.

Plus performant : ce nouveau test a une sensibilité supérieure et permet une meilleure détection des cancers et des lésions précancéreuses. Les données de littérature démontrent que cette technologie peut permettre de détecter **2 à 2,5 fois plus de cancers et 3 à 4 fois plus d'adénomes.**

Plus fiable : grâce à l'utilisation d'anticorps, il ne peut pas être rendu positif par l'hémoglobine animale issue de l'alimentation. La **lecture automatisée** de ce test garantit une meilleure fiabilité.

Depuis le 14 avril 2015, ce nouveau test est disponible à la commande directement via Espace Pro (service de l'assurance maladie). L'avantage en procédant ainsi est que les kits sont pré-identifiés avec les coordonnées du médecin.

Pris en charge à 100 % sans avance de frais, ce test est simple, rapide à faire et indolore. Il s'adresse tous les deux ans aux femmes et aux hommes de 50 à 74 ans qui ne présentent pas de risque particulier.

Le médecin généraliste est l'acteur clé du dépistage organisé du CCR :

- Il propose la modalité de dépistage adapté au niveau de risque de la personne (en fonction des antécédents personnels et familiaux, de l'existence de symptômes)
- Si la personne ne présente qu'un risque moyen (elle est donc éligible au dépistage organisé), il explique le principe du dépistage, informe sur les avantages et les limites du dépistage, remet le kit de dépistage et explique les étapes du mode d'emploi.

Son rôle est essentiel : 9 personnes sur 10 réalisent le test quand il est remis par son médecin.

La mission de la structure de gestion DOCVIE 86 est la mise en œuvre des programmes de dépistage (cancers colorectal et du sein) et l'accompagnement des professionnels. Il ne faut donc pas hésiter à les contacter. Docvie 86 : 05 49 62 75 58 (Médecin coordinateur : Dr Tournoux-Facon)

CONTACTEZ DOC VIE

Tél. 05 49 62 75 58

secretariat.docvie86@esante-poitou-charentes.fr





Réseau de périnatalité Nord Vienne

Activité du réseau



Réseau de périnatalité Nord Vienne.

Commission membre du réseau périnatal Poitou-Charentes, créée en juin 2013. Réseau de proximité du Nord Vienne ouvert à tous les professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes, sages-femmes) dont le but est de créer un espace de discussion entre les professionnels intervenants autour de la naissance à l'occasion d'une réunion semestrielle ou par l'intermédiaire d'une équipe pilote.

Le réseau est organisé en groupe de travail concernant des sujets soulevés par les participants. On peut citer actuellement :

- Les arrêts de travail : ce sujet a permis aux médecins traitants d'exprimer leur lassitude d'être considéré comme le prescripteur de l'arrêt de travail et de nous éclairer sur les limitations propres au statut des sages-femmes.
- Suivi médical de la grossesse afin de définir un référentiel commun pour harmoniser de façon collégiale le suivi et la prise en charge.
- Mise en place d'outils de collaboration pour le suivi et le partage d'information dans le but de rassurer le couple par une information partagée entre les différents acteurs.

Discussion autour de cas cliniques à l'occasion de situations concrètes.

Les échanges sont très constructifs et ont permis de dégager des axes d'amélioration.

Les présentations des groupes de travail, les comptes rendus de réunion sont disponibles sur le site consacré au réseau de périnatalité Nord Vienne accessible à cette adresse :

<https://reseau-perinatal.esante-poitou-charentes.fr/>

Réseau de périnatalité Nord Vienne

Utilisateur : correspondant

Mot de passe : ms4iks7

Si vous souhaitez participer, postez un message à **alain.godard@ghnv.fr**, nous serons très heureux de votre participation.

Les membres de l'équipe pilote :

Marie-France BOUTHET - Sage-femme coordinatrice du réseau Périnatal Poitou-Charentes.
Dr Catherine DESBOIS-SUARD - gynécologue - Cabinet Henri IV - Châtellerault.
Dr Alain GODARD - gynécologue - Hôpital de Châtellerault.

TENUE DU TABLEAU - JANVIER 2014 - DECEMBRE 2015

INSCRIPTIONS

DR DIDIER	FLORIAN	MEDECINE GENERALE	09/01/2014
DR DU BOISGUEHENEUC	ANNE-SOPHIE	MEDECINE GENERALE	09/01/2014
DR FOUGERAT	JEREMIE	MEDECINE GENERALE	09/01/2014
DR BELLIER	REMY	ANESTHESIE-REANIMATION	06/02/2014
DR BREILLAT	EMILIE	MEDECINE GENERALE	06/02/2014
DR DAVIAUD	MARIE-VERONIQUE	MEDECINE GENERALE	06/02/2014
DR ENE	BOGDAN	CHIRURGIE GENERALE	06/02/2014
DR NOURANI	AZIZ	MEDECINE GENERALE	06/02/2014
DR PASQUIERS	FLORENCE	SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE	06/02/2014
DR CHAMBENOIT	ANNIE	MEDECINE DU TRAVAIL	06/03/2014
DR MOISOU	RADU DAN	MEDECINE DU TRAVAIL	06/03/2014
DR RICHARD	VANESSA	MEDECINE GENERALE	06/03/2014
DR NG CHEONG VEE	JEAN-MARIE	MEDECINE GENERALE	28/03/2014
DR BOUAYAD AGHA	LOTFI	ANESTHESIE-REANIMATION	10/04/2014
DR COUDERC	ELODIE	DERMATOLOGIE VENEREOLOGIE	10/04/2014
DR LE VIGOUROUX	ALAIN	SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE	10/04/2014
DR PAILLIER	SYLVIE	MEDECINE GENERALE	10/04/2014
DR SALMON	ANNE-SOPHIE	MEDECINE GENERALE	10/04/2014
DR SERRES	LAURA	GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE	10/04/2014
DR VENET	CELINE	MEDECINE GENERALE	10/04/2014
DR DJELLAB	MEROUANE	PSYCHIATRIE	29/04/2014
DR AMICHAUD	REGIS	CHIRURGIE GENERALE	06/05/2014
DR BARAT-DRILAUD	MARIE	CHIR.MAXILLO-FACIALE ET STOMATOLOGIE	06/05/2014
DR PEROT	JACQUES	MEDECINE GENERALE	06/05/2014
DR ROBIOLLE	CYRUS	CHIRURGIE GENERALE	06/05/2014
DR MOUTOUSSAMY	AURELIE	MEDECINE GENERALE	03/07/2014
DR ROCHAIS	ADELIN	PSYCHIATRIE	03/07/2014
DR ALLARD	MICHEL	MEDECINE GENERALE	29/07/2014
DR ARCHAIMBAULT-MELEAR	VALERIE	OPHTALMOLOGIE	29/07/2014
DR DUMITRU	ANA LILIANA	GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE	29/07/2014
DR GLOMOT	FREDERIC	MEDECINE GENERALE	29/07/2014
DR SCHUIJTVLOT	NICOLAAS	CHIRURGIE GENERALE	29/07/2014
DR DONATINI	GIANLUCA	CHIRURGIE GENERALE	04/09/2014
DR JOANDREA	LUCIAN	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	04/09/2014
DR GRIGNON	ROMAIN	MEDECINE GENERALE	02/10/2014
DR MAZOYER	ALEXIS	MEDECINE GENERALE	02/10/2014
DR MENARD-RUIZ	MARLENE	MEDECINE GENERALE	02/10/2014
DR PROVOST	JULIEN	MEDECINE GENERALE	02/10/2014
DR ROUISSI	SAHBI	OPHTALMOLOGIE	02/10/2014
DR SEPETJAN	CHRISTINE	MEDECINE DU TRAVAIL	02/10/2014
DR ANSQUER	SOLENE	NEUROLOGIE	24/10/2014
DR BERTHOME	ANNE-LAURE	PSYCHIATRIE	24/10/2014
DR BLANLEUIL	MARIE-LAURE	CHIRURGIE GENERALE	24/10/2014
DR BRASSEUR	JEAN-MATTHIEU	ANESTHESIE-REANIMATION	24/10/2014
DR CAUPENNE	ARNAUD	MEDECINE GENERALE	24/10/2014
DR DELPECH	PIERRE-OLIVIER	CHIRURGIE GENERALE	24/10/2014
DR FRADIN	ANNE	RHUMATOLOGIE	24/10/2014
DR GRANGE	TIMOTHEE	RHUMATOLOGIE	24/10/2014
DR LARRIEU	JULIE	MEDECINE GENERALE	24/10/2014
DR LARRIEU-ARDILOUZE	ELISA	CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	24/10/2014
DR LARRIEU-CIRON	DELPHINE	NEUROLOGIE	24/10/2014
DR MARCHAND	JEAN-GUILLAUME	MEDECINE GENERALE	24/10/2014
DR PATHE	MARIE	MEDECINE GENERALE	24/10/2014
DR PINEL	BAPTISTE	ONCOLOGIE OPTION RADIOTHERAPIE	24/10/2014
DR ROLLIN	MAXIME	PSYCHIATRIE	24/10/2014
DR VENDEUVRE	TANGUY	CHIRURGIE GENERALE	24/10/2014
DR VESSELLE	GUILLAUME	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	24/10/2014
DR BASQUIN	HUGO	MEDECINE GENERALE	27/10/2014
DR CHAN	PAUL	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	27/10/2014
DR DE MONTLAUR	DIANE	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	27/10/2014
DR DUPRAZ	CHRYSTELLE	PEDIATRIE	27/10/2014
DR DUTILH	JULIEN	PNEUMOLOGIE	27/10/2014
DR FONTAINE	VIVIEN	CHIRURGIE GENERALE	27/10/2014
DR MICHAUD	ANTHONY	BIOLOGIE MEDICALE	27/10/2014
DR RUIZ	EMILIE	PEDIATRIE	27/10/2014
DR VARENNE	VINCENT	MEDECINE GENERALE	27/10/2014
DR DIOLEZ	JEREMIE	NEPHROLOGIE	28/10/2014
DR DUB	BENJAMIN	ANESTHESIE-REANIMATION	28/10/2014
DR FOUILLET	BERTRAND	ORL ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE	28/10/2014
DR GUENEZAN	JEREMY	MEDECINE GENERALE	28/10/2014
DR JAMET	ANGELINE	ANESTHESIE-REANIMATION	28/10/2014
DR JAMET	AMELIE	MEDECINE GENERALE	28/10/2014
DR LEFORT	NICOLAS	CHIRURGIE GENERALE	28/10/2014
DR LICHTWITZ	OLIVIER	OPHTALMOLOGIE	28/10/2014
DR NAJI	MOUNIA	DERMATOLOGIE VENEREOLOGIE	28/10/2014
DR TABERNE	ROMAIN	CHIRURGIE GENERALE	28/10/2014
DR VALIERE-VIALEIX	MARC	CHIRURGIE GENERALE	31/10/2014
DR CAU	JEROME	CHIRURGIE VASCULAIRE	06/11/2014
DR CELHAY	OLIVIER	CHIRURGIE UROLOGIQUE	06/11/2014
DR COJOCARU	ANDREEA	DERMATOLOGIE VENEREOLOGIE	06/11/2014
DR FEIGERLOVA	ANDREEA	PEDIATRIE	06/11/2014
DR FOTSING	GINETTE	GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE	06/11/2014
DR LARBERE	PAULINE	MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	06/11/2014
DR MERRANT	AMANDINE	MEDECINE GENERALE	06/11/2014
DR PRIMAUT	MAXIME	MEDECINE GENERALE	06/11/2014
DR QUIRIER-LELEU	CAMILLE	GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE	06/11/2014
DR VELKOV	VALENTIN	DERMATOLOGIE VENEREOLOGIE	06/11/2014
DR BATISSE	ALINE	MEDECINE GENERALE	04/12/2014
DR MAJCHER	LUC	MEDECINE GENERALE	04/12/2014
DR PARTAUD	LUCILE	MEDECINE GENERALE	04/12/2014



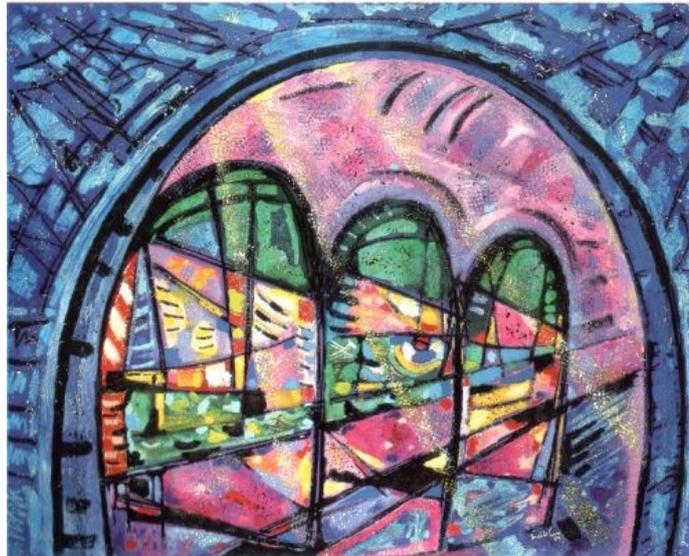
TENUE DU TABLEAU - JANVIER 2014 - DECEMBRE 2015

DR PELTIER	AUORE	MEDECINE GENERALE	04/12/2014
DR SAVATIER	MARIE	MEDECINE GENERALE	04/12/2014
DR RICHARD	LAURENT	ANESTHESIE-REANIMATION	05/01/2015
DR BOURA	JEAN-CLAUDE	ANESTHESIE-REANIMATION	08/01/2015
DR FOURNOT	LAURENT	CHIRURGIE GENERALE	08/01/2015
DR HOUDUSSE	AUGUSTIN	MEDECINE GENERALE	08/01/2015
DR LEMPEREUR-GUYONNET	SARA	MEDECINE GENERALE	08/01/2015
DR MARJANOVIC	NICOLAS	MEDECINE GENERALE	08/01/2015
DR SOUSTRE	JEROME	MEDECINE GENERALE	08/01/2015
DR DURIS	AINA	OPHTALMOLOGIE	11/02/2015
DR GALLEGRO HERNANZ	MARIA PILAR	HEMATOLOGIE OPTION MALADIES DU SANG	16/03/2015
DR BEZAT-BLANCO	STEPHANIE	MEDECINE GENERALE	09/04/2015
DR MELUCHOVA	ZUZANA	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE	09/04/2015
DR BLANCKE	AURELIE	MEDECINE GENERALE	24/04/2015
DR DE ROUFFIGNAC	HELENE	MEDECINE GENERALE	24/04/2015
DR DEBIAIS-DELPECH	CELINE	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	24/04/2015
DR FOUGERET-LINLAUD	VIRGINIE	PSYCHIATRIE	27/04/2015
DR LEVY	CHARLOTTE	PSYCHIATRIE	30/04/2015
DR PAPIN	STEPHANIE	PSYCHIATRIE	30/04/2015
DR DUTILH	HELENE	MEDECINE GENERALE	05/05/2015
DR EL HAJJ	LABIB	ONCOLOGIE OPTION RADIOTHERAPIE	12/05/2015
DR FIDANOV	ROSEN	DERMATOLOGIE VENEREOLOGIE	12/05/2015
DR FIDANOVA	RUMYANA	OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE	12/05/2015
DR PAGE	PHILIPPE	NEUROCHIRURGIE	12/05/2015
DR POUPIN	LAURE	MEDECINE GENERALE	13/05/2015
DR DALE	STELA	MEDECINE GENERALE	04/06/2015
DR LOREAL	MARIE	MEDECINE GENERALE	04/06/2015
DR POUDOU	CAROLINE	GYNECOLOGIE MEDICALE	04/06/2015
DR SAROV	ROXANA	DERMATOLOGIE VENEREOLOGIE	04/06/2015
DR O'NEILL	RODERICK	MEDECINE GENERALE	01/07/2015
DR HILBERT	MARJORIE	PEDIATRIE	27/07/2015
DR KIENER	MAUD	MEDECINE GENERALE	27/07/2015
DR TORREGROSA DIAZ	JOSE MIGUEL	HEMATOLOGIE OPTION MALADIES DU SANG	27/07/2015
DR RAMMAERT	BLANDINE	PNEUMOLOGIE	03/09/2015
DR DIPLARIS	KONSTANTINOS	CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIO-VASCULAIRE	01/10/2015
DR FAURIE	ARNAUD	MEDECINE GENERALE	01/10/2015
DR GELLEN	BARNABAS	CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	01/10/2015
DR GELLEN-DAUTREMER	JUSTINE	MEDECINE INTERNE	01/10/2015
DR HAMMAS	SANAA	ANESTHESIE-REANIMATION	01/10/2015
DR IONITA	ANA-MARIA	MEDECINE GENERALE	01/10/2015
DR PALAZZO	PAOLA	NEUROLOGIE	01/10/2015
DR ROLLAND	RAPHAEL	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE	01/10/2015
DR VIBERT-LAMOUCHE	JULIE	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE	01/10/2015
DR AGIUS	PIERRE	MEDECINE GENERALE	26/10/2015
DR AUTET	LOUIS-MARIE	ANESTHESIE-REANIMATION	26/10/2015
DR BACQUE	JULIE	MEDECINE GENERALE	26/10/2015
DR BRIGAUD	ANTOINE	RHUMATOLOGIE	26/10/2015
DR DOREY	MARIE	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	26/10/2015
DR DUCASSE	ANNE-LISE	PSYCHIATRIE	26/10/2015
DR FLEURIVAL	KLEEVE	MEDECINE GENERALE	26/10/2015
DR FOURREAU	MARIE	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	26/10/2015
DR GAUFICHON	ANNE-EMMANUELLE	ANESTHESIE-REANIMATION	26/10/2015
DR HILAIRET	CELINE	PSYCHIATRIE	26/10/2015
DR JABBOURI	DOUNIA	MEDECINE GENERALE	26/10/2015
DR KHALIFA	BENJAMIN	MEDECINE NUCLEAIRE	26/10/2015
DR LACOSTE	DOLORES	MEDECINE GENERALE	26/10/2015
DR LARAUFIE	CAMILLE	ORL ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE	26/10/2015
DR LEGOT	FLORIANE	MEDECINE NUCLEAIRE	26/10/2015
DR LEPAGE	DAVID	MEDECINE GENERALE	26/10/2015
DR LESBORDES	MATTHIEU	CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	26/10/2015
DR MAGIMEL-PELONNIER	EDOUARD	MEDECINE GENERALE	26/10/2015
DR PAPET	THIBAUT	ANESTHESIE-REANIMATION	26/10/2015
DR PARROD	EMMANUELLE	ANESTHESIE-REANIMATION	26/10/2015
DR PICHARD	BENOIT	GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE	26/10/2015
DR PILLET	ARMELLE	ONCOLOGIE OPTION MEDICALE	26/10/2015
DR ROUSSELIN	SANDIE	PSYCHIATRIE	26/10/2015
DR STORDEUR	BENJAMIN	CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	26/10/2015
DR SZTARK	GUILAUME	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE	26/10/2015
DR VERGE	MARIE-PHILIPPE	CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	26/10/2015
DR BELMONTE	ROMAIN	CHIRURGIE GENERALE	27/10/2015
DR BENEDETTI	ANTOINE	MEDECINE GENERALE	27/10/2015
DR BERNARDEAU	SIMON	CHIRURGIE GENERALE	27/10/2015
DR CAYSSIALS-CAYLUS	EMILIE	HEMATOLOGIE	27/10/2015
DR DANION	JEROME	CHIRURGIE GENERALE	27/10/2015
DR FRATY	MATHILDE	ENDOCRINOLOGIE, DIABETE, MALADIES METABOLIQUES	27/10/2015
DR HATCHONDO	LAURA	PSYCHIATRIE	27/10/2015
DR HOPPE	MARIE-ANNE	PNEUMOLOGIE	27/10/2015
DR MOYA	MELODY	MEDECINE GENERALE	27/10/2015
DR QUILLET	ALEXANDRE	SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE	27/10/2015
DR REHMAN	MICHAELA	CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	27/10/2015
DR ROGER	MARIE-CHARLOTTE	PNEUMOLOGIE	27/10/2015
DR SIMONET	CHARLES	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE	27/10/2015
DR THIEBAULT	QUENTIN	GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE	27/10/2015
DR VERDIER	MARINE	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE	27/10/2015
DR BRUSSAUX	JULIEN	MEDECINE GENERALE	28/10/2015
DR COLIN	OLIVIER	NEUROLOGIE	28/10/2015
DR DEBOEVERE	NICOLAS	MEDECINE GENERALE	28/10/2015
DR FORIN	MATTHIEU	MEDECINE GENERALE	28/10/2015
DR LEFANT	PIERRE-YVES	CHIRURGIE GENERALE	28/10/2015
DR MEUNIER	ANNE-SOPHIE	PEDIATRIE	28/10/2015
DR VANDERKAM	PAUL	MEDECINE GENERALE	28/10/2015
DR WATRIN	LOUISE	NEUROLOGIE	28/10/2015



TENUE DU TABLEAU - JANVIER 2014 - DECEMBRE 2015

DR HERPE	GUILLAUME	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	29/10/2015
DR PLOTON	JULIE	MEDECINE GENERALE	30/10/2015
DR GEISMAR	YONA	OPHTALMOLOGIE	31/10/2015
DR MOREAU	JESSIKA	BIOLOGIE MEDICALE	31/10/2015
DR GUIDEZ	STEPHANIE	ONCOLOGIE OPTION ONCO-HEMATOLOGIE	02/11/2015
DR BOISSIER	FLORENCE	REANIMATION	05/11/2015
DR CHABERNAUD	MARION	MEDECINE GENERALE	05/11/2015
DR CHATAIGNAULT	ADRIEN	MEDECINE GENERALE	05/11/2015
DR FAUCHIER	THOMAS	SANTE PUBLIQUE ET MEDECINE SOCIALE	05/11/2015
DR GRELLA	MARIA GIOVANNA	CHIRURGIE INFANTILE	05/11/2015
DR GROSSET	MARINE	MEDECINE GENERALE	05/11/2015
DR ITOUA-NGAPORO	HERVE	BIOLOGIE MEDICALE	05/11/2015
DR LESIEUR	BENEDICTE	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	05/11/2015
DR LOZI	CAROLINE	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE	05/11/2015
DR MEMETEAU	FRANCOISE	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	05/11/2015
DR PEQUEREAU	GABRIELLE	MEDECINE GENERALE	05/11/2015
DR THOLLAT	AURORE	PEDIATRIE	05/11/2015
DR GUILLAUMIE	TREMEUR	OPHTALMOLOGIE	19/11/2015
DR PINLON	AUDE	MEDECINE GENERALE	02/12/2015
DR GARDYN	JEAN	MEDECINE GENERALE	03/12/2015
DR GRUNBERG	MATHIEU	CHIRURGIE GENERALE	03/12/2015
DR LAMY	MATTHIAS	NEUROLOGIE	03/12/2015
DR LELEU	XAVIER	HEMATOLOGIE	03/12/2015
DR LIUU	EVELYNE	MEDECINE GENERALE	03/12/2015
DR VIERA	FREDERIC	CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	03/12/2015



Nello LEVY (1921-1992)

Souk des tissus

Acrylique sur toile

1984

DECES

DR BABINET HENRI	le 05/03/2015	à 86 ans
DR BATAILLER CHRISTIAN	le 21/12/2015	à 63 ans
DR BIARD PATRICK	le 24/07/2015	à 67 ans
DR BOIRON PHILIPPE	le 02/07/2015	à 83 ans
DR COUBRONNE JEAN-CLAUDE	le 22/05/2014	à 82 ans
DR COUTURIER MARIE NOELLE	le 07/06/2014	à 64 ans
DR EMERIAULT JACQUELINE	le 25/04/2015	à 93 ans
DR GIBOIN LOUIS	le 28/10/2015	à 72 ans
DR GUILBAUD JEAN	le 12/10/2015	à 88 ans
DR LANDROT OLIVIER	le 04/12/2015	à 66 ans
DR LANDRY-POISSON CHANTAL	le 29/01/2015	à 73 ans
DR MAISONDIEU MICHEL	le 15/06/2014	à 88 ans
DR MARIE DOMINIQUE	le 26/10/2014	à 76 ans
DR PICARD JEAN	le 17/08/2014	à 84 ans
DR POCHAT ANNICK	le 03/04/2015	à 85 ans
DR PROUST ANDRE	le 25/03/2014	à 94 ans
DR RAT JEAN-PIERRE	le 03/01/2015	à 78 ans
DR ROUHIER JEAN-PIERRE	le 24/10/2014	à 90 ans
DR SAUSSEAU MARIE	le 02/12/2014	à 66 ans
DR SAUVAGET FREDERIC	le 19/05/2014	à 32 ans
DR SCEPI MICHEL	le 16/11/2014	à 55 ans
DR VILLETTE JEAN-FRANCOIS	le 11/04/2015	à 59 ans
DR VITEL MARC	le 10/09/2014	à 67 ans

Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Vienne regrette la disparition de ces confrères très appréciés, autant de leurs collègues, que de leurs patients.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs proches.

**BULLETIN D'INFORMATION
DE L'ORDRE N° 35**

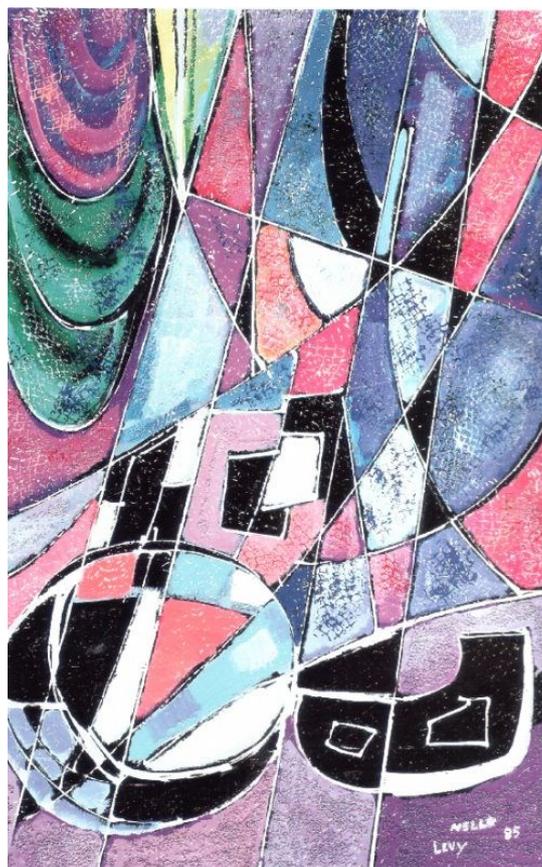
Directeur de la Publication :
Dr Franck DUCLOS

Rédacteur en Chef :
Dr Louis BAILLERGEAU

Conception / réalisation :
L. ARADA

Reproduction / Impression :
ARKETYP
10 avenue de la Loge
86440 MIGNE-AUXANCES

Dépôt Légal :
Octobre 1995 - ISSN : 1266-4219



Nello LEVY (1921-1992)

*Marine
Acrylique sur carton
1985*



**Horaires d'ouverture du secrétariat
au public**

Lundi :	10h00 à 12h00
Mardi :	10h00 à 17h00
Mercredi :	14h00 à 17h00
Jeudi :	10h00 à 17h00
Vendredi :	10h00 à 17h00

Téléphone : 05 49 61 61 00 / Fax : 05 49 61 61 01

www.conseil86.ordre.medecin.fr